



Professeurs de sport : de la tromperie au mépris

Le 13 mai, une réunion interministérielle était organisée entre la DRH des ministères sociaux, le cabinet du ministre du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, et les ministères de la fonction publique et du budget. Elle avait pour objet d'arbitrer le statut des professeurs de sport, débattu depuis ces dernières années et mis en panne par les changements de ministre fréquents et une difficulté certaine de la DRH des ministères sociaux à « comprendre » les spécificités éducatives du statut.

Les jours précédents l'arbitrage, le cabinet de P. Kanner, et certains responsables de la DRH assuraient que l'arbitrage allait nous réserver une « bonne » surprise sous forme d'augmentation indiciaire. Les rumeurs indiquaient une possible revalorisation de l'indice terminal et une révision probable de la grille. Le comité technique allait ainsi être réuni le 22 mai en urgence pour statuer sur le projet de décret, qui doit aussi passer en conseil d'Etat. La DRH, comme le cabinet, nous assuraient que le texte soumis était celui faisant accord en 2013 et que la question sensible était salariale.

Le vendredi 15 mai le verdict tombait : C'est la remise en cause fondamentale du statut indexé sur celui des professeurs d'EPS et un verrouillage de l'évaluation remplaçant la notation ! Quant à la revalorisation, elle ne consiste qu'à s'aligner sur celle déjà prononcée depuis plusieurs mois pour les professeurs certifiés aux 3^e, 4^e et 5^e échelons.

C'est une véritable duperie !

1. Le recrutement au master est refusé, il continuera à se faire sur la base de la licence ou diplôme de niveau de II. De fait, il y a décrochage avec le corps des professeurs d'EPS dès le recrutement avec toutes les conséquences sur la formation initiale.

2. L'avancement unique n'est pas institué, on reste sur un triple cadencement mais le libellé de l'article prévu vient verrouiller les listes du grand choix et du choix en fonction des résultats de l'entretien professionnel mentionné à l'article 12. La notation est donc supprimée au profit d'une évaluation sous forme d'entretiens professionnels à l'instar des ministères sociaux ou d'autres corps non enseignants. Derrière cette écriture c'est aussi la modification du régime indemnitaire qui se joue dans les mois à venir pour imposer le régime au mérite (RIFSEEP).

3. L'évaluation sera biennale (la DRH ne cache pas sa volonté de la faire réaliser par l'encadrement intermédiaire) mais elle concède l'évaluation des CTN et EN par le DTN qui se substitue au supérieur hiérarchique direct. On a, dans le contexte de gestion séparée du service à compétence nationale un dispositif qui n'est pas sans dangers.

4. La revalorisation ne concerne que les échelons déjà revalorisés à l'éducation nationale :

3 ^e échelon	INM 432 (actuel 395)	4 ^e échelon	INM 445 (actuel 416)	5 ^e échelon	INM 458 (actuel 439)
---------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

Cela sera sans incidence sur la quasi-totalité du corps !

5. D'autres mesures concernant l'accès au corps par liste d'aptitude, concours ou détachement sont à expertiser car elles n'ont jamais été débattues.

Hormis l'article sur les missions – qui est positif – les principales mesures sont soit de stagnation, soit de régression, elles ne reprennent pas les accords passés avec les syndicats, en particulier avec l'UNSA et la FSU qui avaient fait des contributions retenues par le cabinet ministériel de l'époque.

On est donc bien face à un coup de force, et la « bonne surprise » promise est une sinistre farce de très mauvais goût pour les professeurs de sport aujourd'hui, mais aussi pour les CEPJ demain. Ils subiront un sort analogue puisque, historiquement, il est la réplique de celui du sport.

La FSU boycottera le CTM du 22 mai. Le SNAPS devrait aussi le faire. Nous demandons à tous les élus du personnel de refuser de siéger. Il faut s'opposer à cette gestion calamiteuse et dangereuse.

La FSU demande la réunion d'urgence d'une intersyndicale pour envisager une action nationale de tous les personnels techniques et pédagogiques. Il faut bien comprendre que c'est la fin du statut éducatif des professeurs de sport, la fin d'une gestion indexée sur les enseignants. La machine à assimiler est en train de tout broyer avec la complicité des technocrates de l'administration mais aussi de l'encadrement.

La FSU va solliciter une réunion avec le cabinet pour tenter d'arrêter sans délais la logique destructrice. Si nous n'y parvenons pas, il nous faudra recourir à une action collective.

Voici la lettre que nous avons adressée aux ministres :



Nantes, le 18 mai 2015

Pierre-Yves Doré
Didier Hude
Représentants FSU CTM MVJS

à

Patrick Kanner
Ministre de la ville et de la jeunesse et des sports

Thierry Braillard
Ministre des sports

Objet : statut des professeurs de sport

Messieurs les ministres,

Madame Gaüzère, conseillère au cabinet du MVJS, et certaines voix de la DRH des ministères dits sociaux nous annonçaient une probable « bonne surprise » indiciaire lors d'une réunion interministérielle organisée le 13 mai pour statuer sur la refonte du statut des professeurs de sport. C'est finalement tout le contraire qui nous est dévoilé au travers d'une convocation précipitée fixant un CTM le 22 mai prochain pour délibérer d'un texte qui organise une régression statutaire inouïe, contraire aux orientations portées depuis 2013 avec la cabinet de Valérie Fourneyron, représenté par Fabienne Bourdais, désormais directrice de cabinet aux sports.

Au final, la revalorisation promise se résume à ce qui était déjà acté : l'indexation du statut des professeurs de sport sur celui des professeurs certifiés, c'est-à-dire les 3^e, 4^e et 5^e échelon.

Le recrutement au master est refusé. L'avancement unique est refusé. L'évaluation est corsetée sur la base d'une conception ignorant le métier technique et pédagogique. La notation est supprimée. Les déroulements de carrière sont soumis à des critères qui reposent sur ladite évaluation au risque d'une remise en cause fondamentale et non concertée des principes actuels de gestion.

Nous sommes dans un jeu de dupes qui nous fait basculer dans une gestion hiérarchique ignorant le sens de nos métiers, alors qu'on nous affirmait que le statut présenté était celui négocié en 2013 et 2014. La seule véritable avancée revient à améliorer l'article statutaire traitant des missions mais il n'a qu'une fonction d'habillage pour mieux défaire le cadre statutaire ensuite.

Nous vous demandons solennellement de bien vouloir déprogrammer le CTM prévu le 22 mai et ouvrir une nouvelle phase d'échanges avec les représentants des personnels au CTM. C'est la seule manière de tenter d'éviter un conflit majeur avec les professeurs de sport aujourd'hui, mais aussi avec les CEPJ demain puisque leur statut est une réplique de celui des PS. Nous voulons croire que vous saurez accéder à cette demande car une reprise de nos travaux est la seule issue pour enrayer un discrédit majeur ressenti massivement au sein des 3 500 personnels techniques et pédagogiques constituant votre département ministériel.

Veuillez agréer, Messieurs les ministres, l'expression de nos salutations républicaines.

Didier Hude

Préparons-nous à l'action ! Prenons du temps dans les services et établissements pour échanger sur ces reculs considérables que le projet contient, au lieu des avancées promises, en particulier l'entretien d'évaluation qui va engendrer un tri pour l'avancement et l'accès à la hors classe !